

Yves-Marie DOUBLET  
Pascale FAVRE

# LES NON-DITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU DÉBAT SUR LA FIN DE VIE

FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
fondapol.org

Janvier 2025



**FONDATION**<sub>POUR</sub>  
**L'INNOVATION**  
**POLITIQUE**  
[fondapol.org](http://fondapol.org)

[fondapol.org](http://fondapol.org)



# LES NON-DITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU DÉBAT SUR LA FIN DE VIE

Yves-Marie DOUBLET  
Pascale FAVRE

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

## FONDAPOL

*Un think tank libéral, progressiste et européen*

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

**La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.**

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| INTRODUCTION.....  | 9         |
| <b>I. UN SYSTÈME DE SANTÉ TRÈS DÉGRADÉ.....</b>  | <b>10</b> |
| 1. Une offre générale de soins qui ne répond pas aux besoins.....  | 10        |
| 2. Une prise en charge déficiente à plusieurs niveaux.....   | 11        |
| 3. Une approche palliative du soin négligée.....   | 14        |
| 4. L'effet anxiogène sur les soignants de l'annonce<br>de la légalisation de la mort provoquée.....                | 18        |
| <b>II. LES CERTITUDES DES ÉCONOMIES POSSIBLES<br/>ET LES INCERTITUDES DE FINANCEMENT DES SOINS PALLIATIFS.....</b> | <b>20</b> |
| 1. Le Canada, un choix assumé d'économies.....   | 20        |
| 2. En France, des promesses pour le développement<br>des soins palliatifs.....                                     | 21        |
| 3. Le coût de la fin de vie en France.....   | 22        |
| 4. Les extrapolations à la France des chiffres<br>de la mort provoquée à l'étranger : le Québec et l'Oregon.....   | 23        |
| <b>III. L'ÉVOLUTION DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE<br/>DES PERSONNES AYANT RECOURS À LA MORT PROVOQUÉE.....</b>        | <b>25</b> |
| CONCLUSION.....  | 27        |



# RÉSUMÉ

Le projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie, proposant de légaliser le suicide assisté et l'euthanasie, s'inscrit dans une logique inédite. L'étude d'impact de ce texte n'a pas pris en considération les implications sociales de ces nouvelles pratiques dans notre société.

Or, les exemples observés au Canada et dans l'Oregon font apparaître que les personnes seules ou défavorisées sont surreprésentées parmi les populations ayant recours au suicide assisté. De plus, on voit désormais circuler, à bas bruit mais aussi explicitement, l'idée que le développement de la mort provoquée pourrait être une source d'économies.

Si l'on devait laisser s'installer une telle idée, les conséquences morales et politiques pour nos sociétés vieillissantes seraient considérables et possiblement d'une gravité extrême, en particulier dans des pays marqués par le sous-investissement dans les soins palliatifs, souvent essentiels dans l'accompagnement des personnes en fin de vie.



© Alzau via iStock.com

# LES NON-DITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU DÉBAT SUR LA FIN DE VIE

**Yves-Marie DOUBLET**

Docteur en droit, chargé d'enseignement à l'espace éthique  
de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP).

**Pascale FAVRE**

Médecin, titulaire d'un DEA en droit et économie de la santé et doctorante en philosophie.

## INTRODUCTION

La pression exercée pour reprendre le débat législatif sur la question de la mort provoquée sous la forme d'une légalisation de l'euthanasie ou/et du suicide assisté<sup>1</sup> apparaît en grand décalage avec la réalité du terrain. Elle ne correspond ni aux attentes prioritaires des Français ni à la situation préoccupante de notre système de santé dont l'état alarmant est sous-estimé, voire tu. Dans ce contexte, avec en toile de fond un déficit considérable des finances publiques et de nos régimes sociaux et une dégradation de la note de la France sur les marchés, la légalisation de la mort provoquée est soutenue par des complémentaires santé<sup>2</sup>. Or, nul ne peut ignorer l'impact spécifique qu'une telle loi aurait sur les plus précaires, l'exemple des pays étrangers ayant légalisé l'euthanasie étant à ce titre instructif. Ce qui est présenté comme un choix pour « les plus forts » pourrait bien être une incitation pour « les plus faibles ». Ce sont ces données qu'il convient de rappeler à la veille d'une reprise du débat sur la légalisation de la mort provoquée.

1. Il est fait référence dans cette étude au projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale sous la XVI<sup>e</sup> législature [en ligne].

2. Matthias Savignac, « MGEN : Pourquoi nous soutenons la législation de l'aide active à mourir », *La Croix*, 16 septembre 2022 [en ligne].

# I. UN SYSTÈME DE SANTÉ TRÈS DÉGRADÉ

## 1. Une offre générale de soins qui ne répond pas aux besoins

Dans le contexte d'une offre de soin profondément détériorée, il n'est pas surprenant que la santé constitue cette année « le premier sujet de préoccupation des Français », devant le pouvoir d'achat (celui-ci était en tête en 2023). Interrogés sur les trois sujets qui les préoccupent le plus, 40 % des Français ont sélectionné l'item « votre santé et celle de vos proches » ; ils sont même 42 % au sein des catégories socioprofessionnelles défavorisées<sup>3</sup>.

L'accès aux soins de base se révèle chaque jour plus complexe, une grande partie de la population française n'a plus de médecin traitant, les délais des rendez-vous chez les spécialistes se comptent en mois ; pour une consultation spécialisée contre la douleur<sup>4</sup> – sujet sensible s'il en est dans nombre de pathologies chroniques et tout particulièrement au moment de la fin de la vie – ils sont d'au moins six mois. Le recours aux urgences, qui devient pour certains la seule issue, alourdit la charge qui pèse sur des services déjà saturés. Plusieurs décès survenus aux urgences, imputables à des retards de prise en charge, ont été médiatisés au cours de ces derniers mois<sup>5</sup>. Le maire de Decize, dans la Nièvre, a fourni une illustration spectaculaire de la gravité de la situation. Non sans ironie, il a publié en octobre 2024 un arrêté municipal « relatif à l'interdiction de tomber malade sur le territoire de la commune [...] sous peine de ne recevoir aucune prise en charge médicale en raison de la fermeture répétée des services d'urgence<sup>6</sup> ». Aussitôt suivie par une vingtaine d'autres élus de communes voisines, cette décision témoigne d'une situation qui prévaut dans bien d'autres endroits. Au-delà de la perpétuation de conditions insupportables pour les patients, ces dysfonctionnements entraînent d'inévitables retards de diagnostic, ceux-ci générant à leur tour une aggravation de l'état de santé des patients et donc des coûts majorés de prise en charge ainsi qu'une réduction des chances de guérison. L'absence d'une prise en charge potentiellement rassurante majeure l'anxiété toujours présente dans la maladie, la crainte d'être mal soigné grandit. La peur de souffrir s'installe, favorisant l'idée du recours possible à une mort provoquée. Les personnes âgées et les personnes handicapées, c'est-à-dire les fractions les plus vulnérables de la population, sont les plus concernées.

3. « Baromètre. État de la France. », IPSOS, 2<sup>ème</sup> édition, septembre 2024 [en ligne].

4. Sans pour autant d'ailleurs que la douleur soit à ce jour reconnue comme une spécialité à part entière.

5. Claire Lagadie, « "Bouleversée et à bout de souffle" : resté sur un brancard pendant 10 jours, un patient se suicide aux urgences psychiatriques du CHU de Toulouse », *La Dépêche*, 14 février 2024 [en ligne].

6. « Déserts médicaux : dans la Nièvre, des habitants « interdits de tomber malades », *Le Figaro*, 16 octobre 2024 [en ligne].

Si la croissance de la population et son vieillissement comptent pour plus de 55 % dans l'évolution des dépenses relatives aux affections de longue durée (ALD)<sup>7</sup>, le nombre de personnes souffrant d'une ALD sans médecin traitant reste notable, même si la courbe s'est infléchi en 2023 à la suite d'un plan d'action ciblé de l'Assurance maladie<sup>8</sup>.

Notre système de santé est exsangue et sans transformations radicales de son financement comme de son organisation, aucune perspective d'amélioration ne semble imaginable à court terme.

## 2. Une prise en charge déficiente à plusieurs niveaux

Plusieurs situations plus spécifiques, affectant directement la santé des patients, s'avèrent mal prises en charge. Or, chaque état dégradé peut être une porte ouverte à une demande de mort anticipée, qui ne serait alors que la traduction d'une forme de maltraitance.

### L'insuffisance de la prise en charge de la douleur

Sans même parler de soin palliatif, les personnes favorables à l'euthanasie disent « ne pas vouloir souffrir », ce qui semble une exigence absolument justifiée. De fait, le ressenti de la douleur et/ou l'appréhension de douleurs futures sont à l'origine de nombre de demandes de mort. Mais la douleur est très insuffisamment prise en charge en France. Qu'il s'agisse de la douleur cancéreuse, qui concerne jusqu'à 90 % des patients dans la phase évoluée de la maladie ou plus largement des situations de douleurs chroniques, dont souffrent 12 millions de Français, le taux de réponses adéquates est très insuffisant. Selon un rapport de la Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD) paru en 2017, le « sous-traitement », compris comme une insuffisance de prise en charge, était évalué à 61 % en cancérologie, tandis que seuls 3 % des douloureux chroniques sont pris en charge dans les centres spécialisés. Dans ce contexte, le projet de loi légalisant l'euthanasie a été perçu par des professionnels de santé comme particulièrement inopportun : « Alors que ce projet de loi s'invite dans toutes les conversations, nos concitoyens savent-ils que la médecine de la douleur n'est toujours pas reconnue comme spécialité à part entière ?

7. Une ALD est par définition une maladie chronique, incurable, qui peut rapidement être à un « stade avancé » sans pour autant engager le pronostic vital à court terme, voire à moyen terme.

Il existe trois natures d'ALD : des pathologies listées par voie réglementaire après avis de la Haute autorité de santé ; les pathologies en dehors de cette liste, reconnues comme « une affection grave caractérisée » et nécessitant « un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse » ; les « polyopathologies entraînant un état pathologique invalidant » et nécessitant « un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse ».

8. « Les bénéficiaires du dispositif des affections de longue durée en 2022 », *Points de repère* n° 54, juillet 2024 [en ligne].

Que 30 % des structures publiques risquent de disparaître ces prochaines années par manque de moyens financiers et humains ? Que la médecine de la douleur en libéral est moribonde avant même d'avoir vécu ?<sup>9</sup> ».

### L'inadéquation de la prise en charge face au vieillissement de la population

À cause du vieillissement de la population, le système de santé va être amené à accompagner un nombre croissant de fins de vie : l'Insee prévoit 770 000 décès par an à l'horizon 2060<sup>10</sup>. Ce contexte démographique implique une augmentation parallèle des comorbidités, donc des besoins accrus en termes de santé publique.

La question de la prise en charge du vieillissement ne se pose pas que dans notre pays. Non sans cynisme, le film japonais *Plan 75*, de Chie Hayakawa, imagine un programme gouvernemental encourageant les personnes âgées à se faire euthanasier. Plus près de nous, Claude Mermod accuse la pratique du suicide assisté en Suisse de devenir « une formule bien éduquée pour faire “partir” les vieux<sup>11</sup> ». De manière générale, les pays qui ont légalisé la mort provoquée ont vu le nombre de morts anticipées augmenter au fil des ans, en raison d'une extension croissante de l'éligibilité à l'acte mais aussi d'une banalisation du geste. Surtout, cette normalisation peut stigmatiser ceux qui coûtent alors qu'ils ne rapportent plus, voire leur faire intérioriser cette notion<sup>12</sup>. Nombreuses sont les personnes qui demandent une mort anticipée pour « ne pas être un fardeau » pour leurs proches<sup>13</sup>. Notre société valorise la performance, l'efficacité, ce qui a contrario place les personnes vieillissantes dans une position de plus en plus inconfortable. Ainsi lors de l'épisode de la Covid, certains intellectuels ont prôné l'abandon des vieux au bénéfice des plus jeunes. Dès lors que la possibilité d'une mort programmée existe, les personnes âgées doivent assumer le choix de vivre à rebours des valeurs dominantes. En outre le discours vantant le courage et l'héroïsme, voire la « dignité » de la mort anticipée, accentue le poids à porter pour continuer à vivre, même malade, même diminué dans ses capacités.

Par ailleurs, la dépense moyenne annuelle de santé augmente avec l'âge. La dépense moyenne remboursable par personne et par an est deux fois plus élevée chez les 60-74 ans (4 005 €) et quatre fois plus élevée chez les plus de 85 ans (8 102 €) que chez les 17-59 ans (1 757 €)<sup>14</sup>.

9. Marc Lévêque, « Un droit à mourir plutôt qu'à être soulagé de ses douleurs », *Le Point*, 13 mars 2024 [en ligne].

10. Gilles Duhamel, Julien Mejane et Prescillia Piron, « Les soins palliatifs et la fin de vie à domicile », Inspection général des affaires sociales, janvier 2017 [en ligne].

11. Claude Mermod, *Je vais mourir mardi 18. Le suicide assisté au paradis helvète*, l'Harmattan, 2019.

12. Sonia Delesalle-Stolper, « La militante Christiane Hessel-Chabry, veuve de Stéphane Hessel, a choisi de mourir en Belgique », *Libération*, 15 décembre 2024 [en ligne].

13. "Oregon Death with Dignity Act. 2023 Data Summary", Oregon Health Authority, 20 mars 2024 [en ligne].

14. Marie-Claire Carrère-Gée et Xavier Iacovelli, Rapport d'information N° 770, Sénat, 24 septembre 2024 [en ligne].

Une information complète exige de préciser aussi que les frais de gestion des complémentaires santé ont augmenté à un rythme deux fois plus élevé que l'inflation entre 2011 et 2022, soit 33 % en valeur et dépassent désormais les frais de gestion de l'Assurance maladie obligatoire<sup>15</sup>.

Dès lors on peut être tenté de faire un rapprochement entre ces chiffres et les positions prises par les complémentaires santé en faveur d'une légalisation de la mort provoquée. Sur 14 États membres de l'Union européenne, c'est en effet en France que le reste à charge par habitant est le plus faible à ce jour (405 euros par habitant)<sup>16</sup>.

### **La psychiatrie, un indispensable outil d'analyse des demandes de mort, ne pouvant assurer sa mission**

Le psychiatre apparaît comme un professionnel essentiel dès lors qu'il est question de mort provoquée. En effet, au cours de la phase particulière de la fin de la vie, nombre de patients vivent des périodes dépressives qu'il convient de diagnostiquer et prendre en charge. Or, le secteur de la psychiatrie est, peut-être plus que toutes les autres spécialités médicales encore, dans un état de délabrement consternant, avec des sous-effectifs majeurs<sup>17</sup>. Depuis 2010, 310 postes de psychiatre n'ont pas été pourvus à l'internat, dont 65 % entre 2019 et 2023. En 2023, 67 postes sur 547 ouverts, sont restés vacants. La capacité d'accueil des hôpitaux est passée de 100 000 lits à 80 000 lits entre 1997 et 2021. Une dizaine de départements n'a même plus un seul praticien. Cette situation pourrait s'aggraver encore davantage si la mort provoquée était légalisée puisque la psychiatrie serait moins attractive. En effet, les psychiatres placés devant des patients ayant fait une tentative de suicide, potentiellement encouragés par la légalisation du suicide assisté, devront les prendre en charge tout en évaluant la différence entre les deux démarches, ce qui est absolument impossible : aucun médecin ne peut affirmer sérieusement qu'il n'y a aucun élément dépressif dans une demande de mort. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) admet lui-même, dans une annexe à son avis 139, qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre le suicide médicalement assisté et les autres formes de suicide<sup>18</sup>. Suicides d'ailleurs susceptibles de toucher plus spécifiquement la population jeune, tout particulièrement à l'heure des réseaux sociaux. Or, pour les 13 % d'enfants

15. Marie-Claire Carrère-Gée et Xavier Iacovelli, « Complémentaires santé, mutuelles : l'impact sur le pouvoir d'achat des Français », [www.sénat.fr](http://www.sénat.fr), 24 septembre 2024 [en ligne].

16. Franck Arnaud et Geoffrey Lefebvre, « Les dépenses de santé en 2022. Résultats des comptes de la santé. Éditions 2023 », *Panoramas de la Drees Santé*, 2023 [en ligne].

17. À titre d'exemple, les 800 postes pour les CMP [centres médico psychologiques] dont le financement était annoncé lors des assises de la psychiatrie en 2021 sont tous restés vacants, faute de candidats.

18. Voir CCNE, « Avis 139. Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité », 13 septembre 2022 [en ligne].

et d'adolescents nécessitant des soins en psychiatrie (soit 1,6 million de jeunes), on compte moins de 600 pédopsychiatres sur toute la France. D'ores et déjà certains s'inquiètent de l'effet délétère d'une légalisation du suicide assisté sur la jeunesse : « La jeunesse sera peut-être heureuse d'apprendre que lorsqu'elle ne sera plus en capacité de mourir toute seule, par elle-même, comme une grande, elle pourra bientôt compter sur une aide de l'État. Elle n'aura qu'à demander ?<sup>19</sup> »

### 3. Une approche palliative du soin négligée

En dépit de plusieurs lois sur la fin de vie, en particulier celle de 1999<sup>20</sup>, garantissant l'accès aux soins palliatifs à toutes les personnes dont l'état le requiert, l'offre de soins palliatifs reste notoirement insuffisante. 500 personnes meurent chaque jour sans avoir bénéficié des soins dont elles auraient eu besoin<sup>21</sup>. Trop peu de politiques de santé publique ont valorisé l'approche palliative dont le rôle préventif pour le confort du patient est pourtant indéniable. La médecine palliative est moins considérée que la médecine curative qui guérit, l'acte qui sauve étant plus prestigieux que l'acte qui soulage. L'efficacité d'une prise en charge palliative, à la fois précoce et qualitative, est pourtant incontestable et mobilise des soins moins onéreux que ceux qui sont prodigués quand elle n'est pas sollicitée<sup>22</sup>. Sans aller jusqu'à un suivi sur deux ans exigés par certains spécialistes des soins palliatifs<sup>23</sup> pour parler de « soins palliatifs authentiques », l'optimisation de la qualité de vie des patients exige un suivi sur de nombreux mois. Or, cette temporalité est tout à fait irréalisable actuellement, non seulement par manque de moyens financiers mais surtout du fait d'une carence considérable de ressources humaines.

#### Une offre de soins palliatifs qui ne répond pas aux besoins

En théorie, la plupart des services médicaux devraient être en capacité de soulager efficacement la douleur. Par ailleurs, toutes les situations de fin de vie n'exigent pas une hospitalisation en milieu spécialisé<sup>24</sup>. Chaque année, 200 000 personnes environ<sup>25</sup> auraient besoin de soins palliatifs,

19. Camille Riquier, « La fin de vie est un dilemme devant lequel la morale est impuissante », *Le Monde*, 26 mars 2024 [en ligne].

20. Loi n° 99-477 du 9 juin 1999, visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs.

21. Rapport de la Cour des Comptes, 2023.

22. *Idem*.

23. Dans un échange avec Thomas de Gabory, le docteur Patrick Vinay exige l'inscription des soins palliatifs dans un temps long (deux ans au moins) pour leur accorder le statut de soins palliatifs authentiques, septembre 2024 [en ligne].

24. Jean-Marie Gomas et Pascale Favre, *Fin de vie : peut-on choisir sa mort ?*, Paris, Artège, 2022.

25. Rappelons qu'il y a plus de 600 000 décès par an en France : 638 000 décès en 2023, 675 000 en 2022 ; chiffre qui va augmenter dans les années à venir en raison du vieillissement de la population.



à des niveaux très divers : les unités de soins palliatifs (USP) sont réservées aux patients présentant des tableaux cliniques complexes. Les lits identifiés de soins palliatifs (LISP), créés au sein des établissements hospitaliers par la circulaire de 2002<sup>26</sup> et puis progressivement déployés, sont destinés à accueillir les patients suivis dans le cadre de pathologies chroniques évoluées en l'absence d'USP. Les équipes mobiles (EMSP) quant à elles ont pour mission de soutenir les équipes soignantes, intervenant à l'intérieur des établissements ou à travers les réseaux. À ce tableau, s'ajoutent les services d'hospitalisation à domicile<sup>27</sup>, ainsi que des services de soins infirmiers à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SSIAD /SPASAD).

Quelques initiatives remarquables méritent également d'être mentionnées, telles l'organisation « Pallidom<sup>28</sup> » qui intervient à domicile dans le cadre de la fin de vie. Ces innovations restent isolées, elles ne peuvent prétendre couvrir l'ensemble des besoins du pays ; surtout, elles ne disposent pas d'un financement pérenne permettant d'assurer leur maintien et leur développement. Dans le même sens, sous la responsabilité des agences régionales de santé, 3 millions d'euros ont été délégués aux régions par la première circulaire budgétaire des établissements de santé pour 2024, « en vue de financer le déploiement d'équipes rapides d'intervention en soins palliatifs (ERI-SP) portées par des structures d'HAD ». L'objectif du dispositif « est de faciliter l'accès aux soins palliatifs de toutes les personnes qui en relèvent, quels que soit leur âge et leur situation ». Douze régions devraient initier cette mesure, avec des équipes formées a minima d'un médecin et d'un infirmier mais le déploiement de cette organisation sur tout le territoire semble être un objectif lointain.

Lors de la discussion en première lecture du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie devant l'Assemblée nationale<sup>29</sup>, la ministre chargée de la santé a annoncé que l'on passerait de 166 unités de soins palliatifs à 198 à la fin de l'année 2025, portant de 7 540 à 8 000 le nombre de lits et permettant la prise en charge des cas

26. Circulaire DH05/02/DGS/SD5D/2002 n° 2002/98 du 19 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement, en application de la loi 99-477 du 9 juin 1999, visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [en ligne].

27. *Atlas des soins palliatifs et de la fin de vie en France*, CNSPFV, troisième édition, 2023.

28. « Pallidom » est le nom d'une expérimentation qui permet d'apporter au domicile, les principes d'une démarche palliative, concertée collégialement, dans un délai court, pour des patients qui ne sont pas préalablement intégrés dans une filière de soins palliatifs à domicile [réseau, équipe mobile en soins palliatifs ou HAD]. Elle s'appuie sur un binôme infirmière-médecin, qui intervient dans les heures qui suivent une instabilité chez les patients dont la volonté est de rester dans leur lieu de vie [Ehpad ou domicile]. Cette intervention associe étroitement l'ensemble des professionnels de santé déjà investis auprès des patients. Engagée en septembre 2021 au départ pour 12 mois, l'expérience s'est révélée d'une grande efficacité et se poursuit. Hélas ce modèle expérimental sophistiqué et très salué pour son efficacité ne pourrait être décliné sur l'ensemble du territoire, par manque de soignants formés.

29. « XVI<sup>e</sup> législature. Session ordinaire de 2023-2024. Première séance du lundi 27 mai 2024 », Assemblée-nationale.fr [en ligne].

les plus complexes. Les prises en charge dans le cadre d'une hospitalisation à domicile passeraient de 70 000 à 120 000 personnes. Quinze équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) seraient créées dès 2024.

Si ces données chiffrées, soutenues par les promesses gouvernementales de réduire les disparités territoriales sont rassurantes<sup>30</sup>, elles ne reflètent pas cependant la réalité vécue au quotidien par les patients et les soignants. Les difficultés existent dans les différentes strates des soins proposés aux patients en fonction de leurs besoins.

Il faut préciser que depuis bien longtemps, le premier échelon du soin, le médecin généraliste – essentiel pour instaurer une relation de confiance – s'est trouvé quasiment exclu du parcours de la fin de la vie. Plusieurs éléments ont contribué à cet état de fait regrettable : un nombre déclinant de praticiens libéraux souvent surchargés, une réduction drastique des visites à domicile, une tarification dérisoire pour des actes inéluctablement longs et enfin, surtout une insuffisance de formation aux thérapeutiques spécifiques de cette phase particulière de la vie. Bientôt vingt ans après la loi Leonetti, les soins palliatifs restent un parent pauvre de la formation médicale. Ce n'est que très tardivement, en 2016, que la médecine palliative a enfin été reconnue à l'Université<sup>31</sup>. En 2024, on ne compte que quinze professeurs ayant le statut de professeurs associés et cinq maîtres de conférences (MCU) sur l'ensemble du territoire pour une discipline qui concerne pourtant la majorité d'entre nous un jour ou l'autre. En dépit de la nomination de quatre praticiens hospitalo-universitaires depuis 2023, cette situation témoigne des difficultés, voire des résistances, à reconnaître l'importance de cette médecine. 10,5 heures sont dédiées à ce champ d'études en troisième année de médecine, le domaine du curatif acceptant mal un partenariat pourtant indispensable. Plus largement, il s'avère que la médecine palliative reste mal connue de la population, certes en raison de la carence de l'offre mais aussi à cause de l'image péjorative qui y est encore trop souvent attachée.

### Une offre de soins palliatifs inégalitaire, qualitativement et géographiquement

À une grande inégalité d'accès aux soins palliatifs s'ajoute une inégalité qualitative de ces soins. Malgré des promesses ministérielles réitérées, le territoire français demeure inégalement équipé. 22 départements ne disposent toujours pas d'unités de soins palliatifs (dont 3 départements et régions d'outre-mer) ; trois autres, qui en sont pourvus, restent en dessous

30. Fin 2021, la France comptait 171 USP (unité de soins palliatifs) totalisant 1980 lits ; 5 566 LISP (lits identifiés de soins palliatifs) répartis dans 904 établissements ; 420 EMSP (équipe mobile de soins palliatifs), in *Atlas des soins palliatifs et de la fin de vie en France*, CNSPFV, troisième édition, 2023.

31. Création en 2016 d'une sous-section « médecine palliative » au sein de la branche santé du Conseil national des universités [sous-section 46-05, initialement baptisée « épistémologie clinique » et ultérieurement renommée « médecine palliative » en 2019.

du seuil d'un lit pour 100 000 habitants<sup>32</sup>. Plus généralement, les différentes structures palliatives fonctionnent dans nombre de lieux en flux tendu, avec des fermetures partielles de lits dès lors qu'une absence de personnel se profile pour vacances ou maladie. Sans parler de la compétence propre de chaque équipe, évidemment variable : le déficit de formation est avéré dans de nombreuses institutions responsables de patients porteurs de pathologies complexes<sup>33</sup>.

En pratique, une prise en charge palliative hospitalière exige un renforcement du personnel soignant pour une continuité des soins ainsi que des compétences spécifiques. Depuis 2008, une circulaire en précise l'organisation<sup>34</sup>. Cependant il existe un fossé entre les textes et la réalité du terrain. Les exigences réglementaires (effectifs, formation et compétence) – pourtant nécessaires pour assurer un suivi palliatif digne de ce nom – ne sont pas respectées. Le cas des LISP – dont la création donne lieu à des attributions financières ciblées pour l'institution qui les accueille<sup>35</sup> – est particulièrement significatif de l'inapplication des recommandations<sup>36</sup>. Régulièrement sous-dotés en personnel – le budget alloué n'étant pas toujours dirigé vers le palliatif comme il le devrait – nombreux sont les lits qui ne peuvent répondre pleinement aux exigences palliatives auxquelles ils prétendent<sup>37</sup>. Or, la qualité du soin dispensé aux patients dépend directement d'un personnel dûment formé et suffisamment disponible.

En outre, par manque chronique de personnel, des unités de soins palliatifs ou des lits en unité de soins palliatifs ferment régulièrement, temporairement tout au moins<sup>38</sup>. En ville, la énième réorganisation des réseaux<sup>39</sup>, aboutissant à la création des DAC (dispositif d'appui à la coordination), imposée sans consultation des acteurs sur le terrain

32. « Les soins palliatifs. Une offre de soins à renforcer. Communications à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale », Cour des Comptes, juillet 2023 [en ligne].

33. Jean-Marie Gomas, Éric Fossier et Anik Hoffman, « Les professionnels et les bénévoles connaissent-ils les textes et les recommandations cliniques qui organisent leurs exercices au quotidien ? Évaluation des connaissances palliatives de 502 professionnels et 98 bénévoles. Analyse de 10 420 réponses », Poster congrès SFAP 2023 [en ligne].

34. Circulaire N° DHOS/02/2008/99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs.

35. Valorisation mise en place dans le cadre de la T2A (tarification à l'activité).

36. La formulation de la circulaire est intéressante puisqu'elle se défend de parler de « normes » mais simplement de « recommandations », alors que ces éléments sont indispensables à une prise en charge adéquate.

37. Régis Aubry, « Du bon usage du concept de lits identifiés en soin palliatif », Médecine palliative — Soins de support — Accompagnement — Éthique (2008) 7, 119—120 [en ligne].

38. Si les lits en USP ont crû d'environ 40 %, six unités ont cependant fermé depuis 2019. Quelques exemples (octobre 2024), sans faire le tour de la France : l'USP et l'EMSP du Puy en Velay sont fermées ; 12 lits sont fermés aux Diaconesses actuellement. Deux lits sur l'USP de la Seyne sur Mer (CH intercommunal Toulon /La Seyne), l'EMSP étant également en difficulté en l'absence de médecin. L'unité de Houdan, qui avait fait l'objet d'une couverture médiatique appuyée en raison de l'engagement de réouverture par une précédente ministre de la Santé début 2024, est toujours fermée à ce jour.

39. DAC, dispositif d'appui à la coordination, article 23 de la loi du 24 juillet 2019, décret du 18 mars 2021.

ni évaluation de l'articulation des structures existantes, a récemment encore abîmé un maillage déjà difficile à coordonner en raison des carences de personnel soignant.

Dans les Ehpad (qui abritent près de 600 000 personnes) – dont environ 20 % des résidents décèdent chaque année – le déficit de personnel compétent en soins palliatifs s'avère particulièrement problématique. Là non plus la réalité ne correspond pas aux données officielles. Si l'hospitalisation à domicile en soins palliatifs a augmenté de 30 % entre 2018 et 2021, l'offre de soins à domicile est lacunaire voire inexistante dans les établissements médico-sociaux<sup>40</sup>. 63 % des Ehpad déclarent avoir des postes non pourvus depuis plus de six mois<sup>41</sup> et seulement 9 % d'entre eux peuvent compter sur la présence de personnel infirmier 24 heures sur 24, 7 jours sur 7<sup>42</sup>. Si deux tiers des Ehpad ont signé en 2021 une convention avec une équipe mobile de soins palliatifs (contre la moitié en 2011), peu d'entre elles y font appel ; de fait, la médicalisation est souvent indigente, compromettant tout suivi de confort pour les résidents et la plupart sont hospitalisés dans des conditions d'urgence qui seraient évitables dès lors que leur état de santé s'altère. Et en dépit de mesures récentes<sup>43</sup>, censées permettre le financement d'infirmiers de nuit et ainsi d'assurer la continuité des soins en Ehpad, ces derniers en restent très majoritairement dépourvus. Enfin, selon la Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG), 35 % des unités gériatriques sont touchées par des fermetures de lits<sup>44</sup>.

#### 4. L'effet anxiogène sur les soignants de l'annonce de la légalisation de la mort provoquée

L'insatisfaction des usagers des services de santé se conjugue avec une souffrance des acteurs de terrain, constamment débordés, épuisés, affichant un taux de démission croissant<sup>45</sup>.

En outre, depuis près de deux ans le sujet de la mort programmée est vécu comme une menace par une grande partie du monde des soignants ; beaucoup de soignants ne veulent pas savoir, ne veulent pas imaginer,

40. « Les soins palliatifs. Une offre de soins à renforcer. Communications à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale », Cour des Comptes, juillet 2023 [en ligne].

41. Franck Chauvin, « Vers un modèle français des soins d'accompagnement », Rapport adressé à la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, novembre 2023 [en ligne].

42. Christine Bonfati-Dossat, Corinne Imbert et Michelle Meunier, « Rapport d'information n°866 sur les soins palliatifs », Sénat, 29 septembre 2021, p.54 [en ligne].

43. PLFSS 2022 et 2023.

44. Véronique Lefebvre des Noëttes et Bernard Pradines, « Grand âge et fin de vie : les ambivalences de notre société », NPG Neurologie – Psychiatrie et Gériatrie, 2023 [en ligne].

45. Marie-José Del Volgo, *Le soin menacé, chronique d'une catastrophe humaine annoncée*, Éditions du croquant, 2021.

ne peuvent pas imaginer. Parmi ceux qui sont interrogés, les soignants directement concernés par cette phase particulière de la vie se disent très majoritairement opposés à toute loi qui accorderait un permis de tuer<sup>46</sup>. Plus largement, une majorité des personnes qui travaillent auprès des plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées), comme les directeurs et personnels d'Ehpad, envisagent très sérieusement de démissionner si une telle loi devait être votée. L'engagement de non-abandon qui caractérise l'accompagnement palliatif est mis à mal. Le retrait de ces soignants compétents et motivés, investis dans leur mission professionnelle serait une étape de plus vers la péjoration des prestations de soin et un motif pour proposer une solution indiscutablement « efficace » : l'injection létale<sup>47</sup>. On ne peut qu'être surpris du peu d'écoute dont bénéficient ces soignants auprès de nombre d'élus. Tout n'est pas seulement question de budget : les professions soignantes sont peu attractives, la multiplication des protocolisations démotivantes, les pressions majeures, sans parler d'une gestion administrative surdimensionnée.

Lorsque l'on prend la mesure de l'ampleur de ces insuffisances qui se sont accumulées dans le temps, on est tenté de penser que de sérieuses raisons socio-économiques, fussent-elles inavouées, plaident pour une légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté. Cette autorisation légale donnée à la provocation volontaire de la mort est cependant rejetée par une immense majorité des soignants directement concernés par les patients en fin de vie. L'acte létal – qui n'est jamais anodin<sup>48</sup> – reste fondamentalement contraire à la mission soignante. Le financement des soins palliatifs apparaît très incertain face à l'évidence des économies générées par la légalisation de la mort provoquée.

46. Enquête réalisée par OpinionWay pour le compte de la SFAP du 29 août au 13 septembre 2022, auprès d'un échantillon de 1335 personnes exerçant en soins palliatifs dont 1009 acteurs de soin en soins palliatifs exerçant professionnellement et 326 bénévoles. Voir : « Enquête soins palliatifs », Opinionway pour SFAP [en ligne].

47. Depuis de très nombreuses années la question posée aux Français sur leur opinion relative à l'euthanasie évoque une situation de « maladie incurable et de souffrances extrêmes ».

48. Avis 121 CCNE : « Il faut désamorcer l'illusion qui voudrait que l'euthanasie soit simple pour le médecin à qui il est demandé de prêter son concours » [en ligne].

## II. LES CERTITUDES DES ÉCONOMIES POSSIBLES ET LES INCERTITUDES DE FINANCEMENT DES SOINS PALLIATIFS

### 1. Le Canada, un choix assumé d'économies

Le Canada n'a pas dissimulé les retombées économiques de la légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté<sup>49</sup>. Il a affiché en 2020 dans un rapport parlementaire les gains nets de l'aide médicale à mourir, en y incluant les avantages financiers de la suppression du critère prévisible de la mort. Celui-ci était requis dans la législation de 2016 et a été supprimé en 2021<sup>50</sup>. Le gain financier total net de l'aide médicale à mourir a été estimé dans ce rapport à 149 millions de dollars canadiens<sup>51</sup>. La part du financement public représente 73 % des dépenses de santé au Canada. Il est l'un des pays de l'OCDE où les dépenses de santé par personne comptent parmi les plus élevées, derrière l'Allemagne et les Pays-Bas. En outre la part des seniors dans la population canadienne est passée de 14,4 % à 18,5 % entre 2011 à 2021.

La dimension financière de la légalisation de l'euthanasie doit être rapprochée des limites de la politique menée en faveur des soins palliatifs dans ce pays. En 2021-2022, seulement 34 % des résidents dans les établissements de soins de longue durée qui avaient moins de six mois pour vivre, avaient reçu des soins palliatifs<sup>52</sup>. Si des efforts en matière de formation aux soins palliatifs ont été enregistrés dans le cadre de la stratégie des soins palliatifs<sup>53</sup>, on note que, classé en 2015 au 11<sup>ème</sup> rang pour la prise en charge qualitative des décès, le Canada était tombé au 22<sup>ème</sup> rang dans le classement de 2021<sup>54</sup>. Comme l'observe Andrea Seale, chef de la direction de la Société canadienne du cancer : « Il est décourageant de constater à quel point l'accès à des soins palliatifs de qualité est limité et inégal pour un grand nombre de personnes au Canada, alors que ces personnes ont besoin de tels soins et méritent de les recevoir<sup>55</sup> ».

On relève une impressionnante banalisation de cette modalité du mourir dans ce pays. Selon un récent sondage, la moitié des Canadiens accepteraient que les adultes puissent demander l'aide médicale à mourir

49. Si les deux formes de la mort provoquée – euthanasie et suicide assisté – sont légales au Canada, l'euthanasie est pratiquée dans 99 % des cas.

50. Preuve, s'il en est besoin, de l'impossibilité d'encadrement de la loi initiale.

51. Govindadeva Bernier, "Cost estimate for Bill C-7 'Medical assistance in dying'", Office of the Parliamentary Budget Officer, 20 octobre 2020 [en ligne].

52. « Cadre sur les soins palliatifs au Canada – cinq ans plus tard », Santé Canada, décembre 2023 [en ligne].

53. Barbara Pesut et al., "Is progress being made on Canada's palliative care framework and action plan? A survey of stakeholder perspectives", *BMC Palliative Care*, 21(182), 2022 [en ligne].

54. Eric A. Finkelstein et al., "Cross-country comparison of expert assessments of the quality of death and dying 2021", *Journal of Pain and Symptom Management*, 63(4), pp. 419–29, 2022 [en ligne].

55. « Un nouveau rapport de la Société canadienne du cancer montre qu'il n'y a pas assez de lits dans les maisons de soins palliatifs de presque partout au pays », *Index Santé*, 25 octobre 2023 [en ligne].

en raison d'une incapacité à recevoir des soins médicaux (51 %) ou d'un handicap (50 %). Près d'un tiers d'entre eux accepteraient d'élargir les lignes directrices pour inclure l'itinérance (28 %) ou la pauvreté (27 %) comme raisons pour demander l'aide médicale à mourir<sup>56</sup>. Au Québec avec une augmentation de 9 % en un an, les risques et les dérives de l'aide médicale à mourir, qui représente désormais plus de 7 % des décès, sont désormais dénoncés ; la société se demande si la légalisation, présentée au départ comme l'ultime recours, ne serait pas devenue une solution face aux ratés du système de santé<sup>57</sup> ? Comme le relève Theo Boer, ancien membre d'une commission de contrôle de l'application de la législation néerlandaise, « Le Canada semble appliquer l'euthanasie pour des raisons sociales quand les gens n'ont pas les moyens financiers<sup>58</sup> ».

## 2. En France, des promesses pour le développement des soins palliatifs

Comme pour la rendre plus acceptable, le discours en faveur de la promotion de la légalisation de la mort provoquée s'accompagne désormais de l'annonce d'un effort financier plus soutenu en faveur des soins palliatifs. Ainsi, avant même que la discussion du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades ne s'engage au Parlement, le chef de l'État annonçait qu'un budget d'un milliard d'euros supplémentaires serait engagé en faveur des soins palliatifs<sup>59</sup>. Ce chiffre a été repris par la ministre chargée de la santé devant l'Assemblée nationale, lors de la discussion de ce projet de loi interrompue par la dissolution de la chambre basse<sup>60</sup>. L'effort budgétaire sur dix ans représentait 10 milliards d'euros. Mais il ne s'agissait que d'une déclaration politique, sans inscription dans un projet de loi de programmation pluriannuelle. C'est à l'initiative d'un amendement de l'opposition que le principe d'une programmation pluriannuelle sur cinq ans a été finalement adopté<sup>61</sup>. Il n'en reste pas moins que cette disposition demeure insuffisante pour couvrir à 100 % les besoins des soins palliatifs à l'horizon de 10 ans<sup>62</sup>.

56. Mario Canseco, "Most Canadians Back Status Quo on Medical Assistance in Dying", *Research Co*, 5 mai 2023 [en ligne].

57. Alain Gravel, « La mort libre : 10 ans d'aide médicale à mourir », Radio-Canada Ohdio, 19 septembre 2024 [en ligne] ; Corinne Gendron, « L'aide médicale à mourir, le cas québécois », *France Culture*, 2 octobre 2024 [en ligne].

58. Maria Cheng et Angie Wang, "Private forums show Canadian doctors struggle with euthanizing vulnerable patients", *apnews.com*, 16 octobre 2024 [en ligne].

59. Antoine d'Abundo, Corinne Laurent, Laure Equy, et Nathalie Raulin « Emmanuel Macron sur la fin de vie : « Avec ce projet de loi, on regarde la mort en face », *La Croix*, 10 mars 2024 [en ligne].

60. Séance de l'Assemblée Nationale du 27 mai 2024.

61. « Amendement N° 2076 », Assemblée nationale, 23 mai 2024 [en ligne].

62. Le nombre de patients en soins palliatifs en 2024 est estimé à 383 328 et à 432 045 en 2034, ce qui ne permettrait d'assurer qu'une couverture de 70 % des besoins en 2034 dans la meilleure des hypothèses.

Comme l'a relevé le Conseil d'État, l'étude d'impact jointe au projet de loi ne contenait aucune information budgétaire. Or sur un sujet aux dimensions juridiques, sociales et économiques multiples, les Français et les parlementaires étaient en droit d'en connaître les enjeux financiers. Faute d'information sur les conséquences économiques et financières d'une légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté, il convient d'établir des projections, en s'appuyant, d'une part, sur les travaux de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et, d'autre part, sur les calculs fournis par le seul pays étranger à les avoir publiés, le Canada.

### 3. Le coût de la fin de vie en France

Les remboursements par l'Assurance maladie des dépenses de soins occasionnées pendant la dernière année de vie s'élevaient à environ 13,5 Mds d'euros, soit environ 26 000 euros par personne<sup>63</sup>. Afin d'estimer la part de ces dépenses spécifiques à la prise en charge de fin de vie, l'IGAS en 2017 a comparé le montant des remboursements de dernière année de vie avec le montant d'une année de remboursement d'une population de « référence », non identifiée comme étant en fin de vie. Elle est arrivée à la conclusion que les dépenses de soins attribuables aux situations de fin de vie s'établissaient à 6,6 Mds d'euros, soit 12 700 euros par personne décédée<sup>64</sup>. Corrigé de l'inflation, ce montant serait de 7,6 Mds d'euros aujourd'hui. Dans ce même rapport, l'IGAS estime que les dépenses occasionnées spécifiquement par le traitement du dernier mois de vie s'élevaient à 3,4 Mds d'euros, soit un peu plus de la moitié des dépenses attribuables à la fin de vie. Ajusté avec l'inflation, ce chiffre serait aujourd'hui de 3,9 Mds d'euros.

63. « XVI<sup>e</sup> législature. Session ordinaire de 2023-2024. Première séance du lundi 27 mai 2024 », assemblée-nationale.fr [en ligne].

64. Ce chiffre tient compte du fait que cette population bénéficie de la couverture des affections de longue durée.



#### 4. Les extrapolations à la France des chiffres de la mort provoquée à l'étranger : le Québec et l'Oregon

Au regard de ces données et du nombre annuel de décès par an (638 266 décès en 2023), si l'on rapportait à la France les chiffres de « l'aide à mourir<sup>65</sup> » au Québec (7,3 % des décès), on enregistrerait 46 000 euthanasies par an, soit 177 euthanasies par jour ouvrable. En appliquant à ce nombre de décès le coût annuel de 26 000 euros de la dernière année de vie estimé par l'IGAS en 2017, corrigé de l'inflation, on arriverait approximativement à terme à 1,4 Md d'euros d'économies annuelles de dépenses de santé, si l'on transposait la législation du Québec.

Ces chiffres seraient atteints en quelques années. Un examen attentif de l'évolution statistique montre en effet que quelle que soit l'option choisie – suicide assisté ou euthanasie – les chiffres, modestes au début, augmentent ensuite régulièrement.

De surcroît, ces calculs n'incluent pas les économies réalisées sur les dépenses de retraite<sup>66</sup>, ni les dépenses pour les personnes handicapées ni les autres formes de prestations susceptibles d'être allouées à ces patients. Surtout l'exemple des pays étrangers nous montre que les critères légaux initialement prévus par le législateur s'effacent les uns après les autres. Aussi, dès lors que celui de la proximité de la fin de vie (décès prévisible à six mois) disparaît, il devient possible, comme au Québec, et même souhaitable de proposer aux patients atteints d'une pathologie grave, « le choix » de l'euthanasie dès l'annonce du diagnostic. Ce n'est plus en journées ni en semaines, mais en mois voire en années qu'il faudra comptabiliser les économies ainsi réalisées. Peut-on, ne serait-ce qu'entrevoir les conséquentes économies que représente le renoncement à des années de traitement de centaines de patients atteints de cancer qui demanderaient l'euthanasie en quelques jours ? De tels cas ont été rapportés au Québec<sup>67</sup>.

Au-delà des personnes en fin de vie, la légalisation de la mort provoquée soulève la question de son application à terme aux ALD, dont le coût est estimé à 123 milliards d'euros (dont 60 % prises en charge par l'Assurance maladie)<sup>68</sup>. De fait, les personnes porteuses d'ALD pourraient être concernées fort précocement dans l'histoire de leur maladie.

65. Le Québec a délibérément choisi d'utiliser l'expression « aide médicale à mourir » pour éviter d'employer le mot « euthanasie » ; ce vocable euphémisant semble jouer un rôle non négligeable sur l'augmentation spectaculaire du nombre de décès par euthanasie dans ce pays, qui détient le record mondial sur ce sujet.

66. Fin 2021, la pension moyenne de droit direct (y compris l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) tous régimes confondus s'établit à 1 531 euros bruts mensuels parmi les retraités résidant en France. Cela correspond à 1420 euros nets par mois [en ligne].

67. Alain Gravel, *op.cit.*

68. Pascal Dugos et al., « Revue de dépenses relatives aux affections de longue durée - Pour un dispositif plus efficient et équitable », Inspection générale des affaires sociales, juin 2024 [en ligne].

Au critère du projet de loi de « pronostic vital engagé à court ou moyen terme » – déjà cliniquement indéterminable – la commission spéciale de l'Assemblée nationale a proposé de substituer le critère de « phase avancée ou terminale » d'une maladie incurable. Il n'est pas anodin ici de rappeler que les pathologies reconnues en ALD, par définition incurables, concernent près de 20 % de la population. Certaines d'entre elles se révèlent particulièrement invalidantes, sans pour autant engager le pronostic vital ; en conséquence, ces patients peuvent vivre de très nombreuses années. La possibilité de la mort provoquée modifierait radicalement leur situation, puisque le « choix » de mourir qui désormais leur serait offert plus ou moins tôt dans l'évolution de leur maladie, par certains médecins, pourrait permettre d'économiser des sommes très substantielles.

Les gains financiers apportés par une légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté ne sont donc pas neutres, loin de là. Potentiellement considérables, ils doivent être liés à la dépense publique pour les soins palliatifs (1,453 Md d'euros en 2021<sup>69</sup> et 1,6 Md en 2024<sup>70</sup>) et des crédits publics en faveur des soins palliatifs dans le plan décennal annoncé par le chef de l'État le 10 mars 2024, soit 100 millions d'euros par an, chiffre qui avait été inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025.

Un autre aspect de cette problématique, le profil socio-économique des personnes ayant recours à la mort provoquée, mérite une attention particulière.

69. Franck Chauvin, « Vers un modèle français des soins d'accompagnement », Rapport adressé à la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, novembre 2023 [en ligne].

70. Antoine d'Abundo et al., *op. cit.*

### III. L'ÉVOLUTION DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES AYANT RECOURS À LA MORT PROVOQUÉE

En Europe, l'étude du profil socio-économique des personnes ayant recours à l'euthanasie ou au suicide assisté est encore peu développée. Les tableaux statistiques de la Commission fédérale belge de contrôle, pourtant friande de chiffres, n'abordent pas cette question. Il faut se reporter à des études nord-américaines pour appréhender cette dimension sociale et économique, laquelle reste malgré tout fort peu analysée. Or, il apparaît que la variable socio-économique semble être un facteur de plus en plus important dans la démarche des patients.

En Oregon, le dernier rapport d'application de la législation autorisant le suicide assisté indique que plus de 8 % des suicides assistés ont été effectués en raison des implications financières des traitements pour soigner la maladie des patients. Ce taux était de 1 % en 2000. 125 personnes ont eu recours au suicide assisté en Oregon depuis 1998 pour des raisons financières. Il faut noter qu'en Oregon, les dépenses de santé représentent 22 % du budget des habitants de cet État. Elles ont augmenté de 40 % depuis 2013, tandis que les primes des assurances de santé ont connu une hausse de 12 % pour une personne seule depuis 2019<sup>71</sup>. Parmi les Orégonais n'ayant pas d'assurance privée (soit 5 % de la population de l'État), 20 % l'expliquent par ses coûts prohibitifs<sup>72</sup>. Ainsi, les personnes en dessous du niveau de pauvreté fédéral doivent sacrifier des dépenses de santé<sup>73</sup>.

Au Canada, qui a légalisé l'euthanasie en 2016, le gouvernement ne collecte officiellement aucune donnée sur le statut socio-économique des personnes autorisées à mourir. Longtemps, nous disposons surtout de témoignages épars mais instructifs, recueillis par divers médias, relatant une impossibilité d'accès aux aides ou aux soins. Telle l'histoire de la caporale à la retraite et paralympienne canadienne Christine Gauthier, qui a raconté au comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes canadienne qu'elle s'était vue offrir une mort assistée au cours de sa lutte de cinq ans pour obtenir une rampe d'accès pour fauteuil roulant chez elle<sup>74</sup>. La presse s'est fait l'écho de la pente glissante que pourrait représenter le recours à l'aide active à mourir pour des personnes handicapées vivant dans la précarité. Elle soulève la question du rapport

71. David Rath, "Oregon Details Dramatic Cost Increases as It Sets Healthcare Expenditure Targets", *Healthcare Innovation*, 11 septembre 2023 [en ligne].

72. *Impact of Health care cost on people in Oregon 2021*.

73. David Rath, *op. cit.*

74. « Inquiétudes chez les vétérans sur l'aide à mourir », *Le devoir*, 5 décembre 2022 [en ligne].

prévalant entre cette précarité et les pratiques euthanasiques : « Selon un rapport de 2017 de Statistique Canada, près d'un quart des personnes handicapées vivent dans la pauvreté. Cela représente environ 1,5 million de personnes, soit une ville de la taille de Montréal. Lorsque des personnes vivent dans une telle situation de pauvreté structurelle, l'aide médicale à mourir est-elle vraiment un choix ou une coercition ?<sup>75</sup> ».

Nous bénéficions désormais de plusieurs études menées en Ontario, province la plus peuplée du Canada<sup>76</sup>, sur des échantillons représentatifs. Il en ressort que 29 % des personnes euthanasiées dans cette province l'ont été dans sa partie la plus pauvre, alors que celle-ci ne représente que 20 % de la population de la province. Le problème du logement est encore plus important dans le recours à la mort provoquée pour cette population vulnérable<sup>77</sup>. Le chef médecin légiste de la province fait valoir que la pauvreté, la dépendance des patients vis-à-vis des prestations sociales et leur instabilité de résidence expliquent le recours à l'euthanasie pour ce public vulnérable, qui n'est pas en phase terminale<sup>78</sup>. Alors que l'isolement social concerne 15 % des euthanasies en phase terminale, ce pourcentage monte à 39 % pour les euthanasies qui ne visent pas des personnes en phase terminale<sup>79</sup>. Ces situations, observées par un comité multidisciplinaire, ont suscité des questionnements des professionnels de santé sur l'application de la législation canadienne de « l'aide à mourir ». Elles ont incité ces derniers à présenter des recommandations destinées à éviter ces dérives.

Les échanges entre ces professionnels repris par l'Associated Press<sup>80</sup> suggèrent qu'un nombre disproportionné de personnes euthanasiées sont parmi les plus pauvres. En particulier des personnes en difficulté financière, celles qui deviennent aveugles ainsi que des personnes récemment endeuillées. Parmi les cas controversés d'euthanasies, on peut citer celui d'une personne seule au chômage, souffrant de troubles digestifs ou d'une femme seule fragile psychologiquement ayant des difficultés de logement<sup>81</sup>.

75. Brennan Leffler et Marianne Dimain, "How poverty, not pain, is driving Canadians with disabilities to consider medically-assisted death", *Global News*, 8 octobre 2022 [en ligne].

76. "MAiD Death Review Committee (MDRC) Report 2024 – 2", Ministry of the Solicitor General, 18 octobre 2024 [en ligne].

77. James Downar et al., "Assisted dying: balancing safety with access", *British medical journal*, 387, 30 octobre 2024 [en ligne].

78. La législation canadienne n'exige plus que l'euthanasie soit appliquée à la phase terminale de la vie depuis 2021.

79. Maria Cheng, "Committee reviewing euthanasia in Canada finds some deaths driven by homelessness fears, isolation", *apnews.com*, 18 octobre 2024 [en ligne] ; Maria Cheng, "Some health care workers in Canada grappling with patients requesting euthanasia", *PBS News*, 16 octobre 2024 [en ligne].

80. Angie Wang et Maria Cheng, "AP lands exclusive on Canadian doctors struggling with euthanizing vulnerable patients", *ap.org*, 25 octobre 2024 [en ligne].

81. "MAiD Death Review Committee (MDRC) Report 2024 – 2", *op. cit.*

Un autre article<sup>82</sup> rapporte plusieurs cas où les patients avaient demandé à être tués en partie pour des raisons sociales, telles que l'isolement et la peur de se retrouver sans abri, ou, plus largement encore, un « besoin social non satisfait ».

Par ailleurs, la prise de conscience de la stigmatisation des personnes handicapées dans la législation canadienne a motivé un recours contre la disposition législative ayant supprimé le critère de « phase terminale » pour l'accès à la mort provoquée<sup>83</sup>.

Ces constats dressés dans un pays où les pratiques euthanasiques connaissent une évolution très rapide<sup>84</sup> ne peuvent être ignorés. Il faut rappeler que les inégalités sociales face aux soins perdurent. Pointant l'absence de politique de prévention sérieuse, l'économiste de la santé Frédéric Bizard rappelle que l'écart d'espérance de vie en France entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est encore de treize ans et de huit ans entre un cadre et un ouvrier pour ce qui est de l'espérance de vie en bonne santé<sup>85</sup>. À eux seuls, ces écarts nous montrent que dans le cadre d'une loi autorisant l'euthanasie, certaines catégories de population seraient mécaniquement concernées avant les autres. En outre, cette frange de la population plus modeste pourrait plus que d'autres subir l'influence de la puissante communication des lobbys valorisant la mort provoquée. « Une éventuelle légalisation/dépénalisation de l'euthanasie risquerait donc de provoquer une régression collective, en soumettant les moins armés socialement à une pression à l'abrégement de leur existence cependant que les plus nantis s'offriraient une vie prolongée<sup>86</sup> ».

## CONCLUSION

Les débats autour du vote des lois relatives à la fin de vie de 2005 et 2016 avaient peu abordé la problématique financière et sociale. Il est vrai que ces débats s'inscrivaient dans une perspective médicale et non sociétale. La question actuelle d'une autorisation de la mort provoquée ouvre

82. Maria Cheng, "Committee reviewing euthanasia in Canada finds some deaths driven by homelessness fears, isolation", *op. cit.*

83. James Downar et al., *op. cit.*

84. Le nombre de cas d'aide médicale à mourir en 2022 représente un taux de croissance de 31,2 % par rapport à 2021.

85. Frédéric Bizard, intervention au colloque « Dis-moi comment tu meurs, je te dirai dans quel monde tu vis », Paris, Hôpital Sainte Anne, GHU psychiatrie et neurosciences, 1<sup>er</sup> juin 2024.

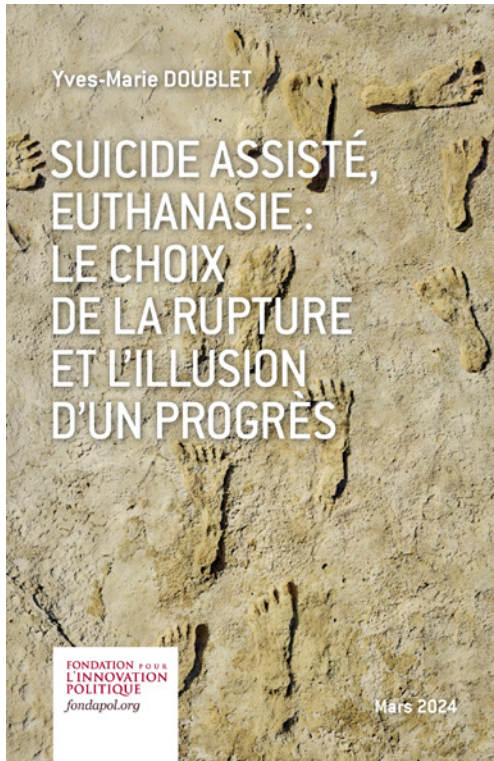
86. Robert Holcman, « Légaliser l'euthanasie : une ultime injustice sociale », dans Emmanuel Hirsch, *Fins de vie, éthique et société*, Erès, 2012, pp. 533-543 [en ligne].

la porte à d'autres implications que les seules considérations éthiques, médicales, philosophiques et juridiques. Deux éléments nouveaux se sont invités dans la discussion : la part croissante des facteurs financiers et sociaux dans l'application de cette législation en Amérique du Nord, au Canada en particulier, ainsi que les prises de position des complémentaires de santé en France. Et ce, alors même que les aspects budgétaires et sociaux ne faisaient pas partie de l'étude d'impact du projet de loi de légalisation de l'euthanasie.

La tentation est forte d'invoquer un droit à l'autodétermination individuelle pour légaliser l'euthanasie et/ou le suicide assisté par défaut de moyens humains et financiers. Mais il faut en mesurer les conséquences à la lumière du laboratoire canadien. La légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté aurait pour effet à terme de marquer une rupture avec la construction d'un système social fondé sur l'assurance et la solidarité, pour s'engager sur une pente qui exclurait les plus vulnérables, les plus isolés et les plus âgés de nos concitoyens. Les expériences étrangères, et canadienne plus particulièrement, ont montré que les garde-fous présentés au départ comme robustes, les appels à la vigilance des contrôles d'application de la loi, ne résistent pas au temps. Le champ d'application de la loi s'amplifie au fil des années. Le recours ultime, l'exception cèdent la place à la banalisation. La médecine devient une prestation de service. Ces mises en garde existent depuis longtemps ; elles se sont développées avec l'élargissement constant des pratiques, lequel apparaît comme une évolution inéluctable de la loi initiale<sup>87</sup>. Les personnes les plus fragiles en sont de plus en plus victimes au Canada.

Notre société a-t-elle pris la mesure de pratiques trop souvent minimisées, voire occultées ? A-t-elle réalisé que l'allègement de la charge des plus vulnérables pourrait demain être dissimulé sous la légalisation de la mort provoquée, sans que la carence de l'offre de soins ne soit résolue, sans que notre système de santé ne fonctionne mieux pour autant ? L'extrême dégradation de nos finances publiques comme de notre système de santé et notre impuissance à y remédier doivent-ils favoriser insidieusement une rupture de la nature du soin, rupture à la fois éthique, sociale, médicale et juridique ? Peut-on, au nom d'un droit nouveau, sans garde-fou tenable – au vu de plus de vingt années d'expériences à l'étranger – construire un projet collectif en reléguant la solidarité au rang de valeur purement incantatoire ? S'il n'esquive pas la réalité factuelle, le débat à venir devra répondre à toutes ces questions.

87. Pour l'exemple de la Suisse voir : François-Xavier Putallaz, *La dérouté de la raison*, Éditions Ducerf, mai 2024.



**FONDAPOL**


**DES IDÉES  
POUR LA CITÉ**

L'aventure d'un think tank

sous la direction de  
DOMINIQUE REYNIÉ





A healthcare worker wearing a blue protective suit, cap, and mask is attending to an elderly patient lying in a bed. The patient is wearing a clear plastic protective shield. The scene is set in a home care environment with a lamp and framed pictures on the wall.

Alice BOULEAU  
Nicolas BOUZOU

# PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE : LES ENTREPRISES AU SERVICE DU VIRAGE AMBULATOIRE

FONDATION pour  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
[fondapol.org](http://fondapol.org)

Janvier 2022



# NOS PUBLICATIONS

## **Pourquoi donner**

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

## **L'histoire des think tanks**

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

## **Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France**

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

## **Innovation politique 2023**

Fondapol, décembre 2024, 536 pages

## **Jeux vidéo : violence et addiction ?**

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

## **L'utérus artificiel et la reproduction humaine**

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

## **Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité**

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

## **L'industrie automobile européenne en 2035**

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

## **Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank**

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

## **L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis**

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

## **Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France**

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

## **La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?**

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

## **Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche**

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

## **L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse**

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

## **Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024**

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

## **Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024**

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

## **L'opinion européenne en 2023**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, juillet 2024, 284 pages

## **Législatives 2024 : le grand désarroi des Français**

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

## **Les Européens abandonnés au populisme**

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

## **Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?**

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

## **Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)**

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

## **Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe**

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

**Les étrangers extra-européens et le logement social en France**

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

**Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat**

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

**Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès**

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

**L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)**

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

**L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023**

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

**Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme**

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

**L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :****l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)**

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

**Innovation politique 2022 (tome 2)**

Fondapol, novembre 2023, 252 pages

**Innovation politique 2022 (tome 1)**

Fondapol, novembre 2023, 310 pages

**Mouvements protestataires : le retour de la violence**

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

**La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20**

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

**Le jumeau numérique en santé**

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

**La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France**

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

**L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride**

Loïse Lyonnet et Pierre Poinsignon, juillet 2023, 40 pages

**La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance**

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

**L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi**

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

**L'enseignement supérieur privé en France**

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

**Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine**

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

**Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?**

Xavier Drienecourt, mai 2023, 29 pages

**De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique**

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

**Pour un nouvel ordre énergétique européen**

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

**Le XXI<sup>e</sup> siècle du christianisme - édition de poche**

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

**Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition**

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

**Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)**  
**Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?**  
Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

**Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)**  
**Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975**  
Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

**Immigration : comment font les États européens**  
Fondapol, mars 2023, 46 pages

**La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle**  
Fondapol, janvier 2023, 57 pages

**L'opinion européenne 2020-2022**  
Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

**Innovation politique 2021 (tome 2)**  
Fondapol, décembre 2022, 340 pages

**Innovation politique 2021 (tome 1)**  
Fondapol, décembre 2022, 440 pages

**Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique**  
Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

**Italie 2022 : populismes et droitisation**  
Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

**Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?**  
Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

**Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite**  
Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

**Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)**  
**Les questions à long terme**  
Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

**Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)**  
**État des lieux et perspectives à court-moyen terme**  
Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

**La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental**  
Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

**2022, présidentielle de crises**  
Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (4)**  
**La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie**  
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (3)**  
**L'enjeu des générations futures**  
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (2)**  
**Les solutions pour maîtriser le risque effectif**  
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (1)**  
**Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels**  
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

**Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022**  
AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

**Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire**  
Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

**Libertés : l'épreuve du siècle**

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

**Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique**

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

**Innovation politique 2020 (tome 2)**

Fondapol, décembre 2021, 428 pages

**Innovation politique 2020 (tome 1)**

Fondapol, décembre 2021, 344 pages

**Défendre l'autonomie du savoir**

Nathalie Heinich, novembre 2021, 32 pages

**Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale**

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 5)****Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

**Parti et Démocratie**

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

**Commerce illicite de cigarettes, volet II.****Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

**Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire**

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

**Les décroissants en France. Un essai de typologie**

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

**Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021**

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

**Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle**

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

**L'idéologie woke. Face au wokisme (2)**

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

**L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)**

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

**Protestation électorale en 2021 ?****Données issues du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales**

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élixa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 4)****Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

**La conversion des Européens aux valeurs de droite**

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

**Les coûts de la transition écologique**

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

**Le XXI<sup>e</sup> siècle du christianisme**

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

**Les protestants en France, une minorité active**

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

**L'agriculture bio et l'environnement**

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

**Devrions-nous manger bio ?**

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

**Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?**

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

**Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire**

Julien Damon, février 2021, 33 pages

**Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?**

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

**Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale**

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

**Souveraineté économique : entre ambitions et réalités**

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

**Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire**

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

**Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

**Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

**Glyphosate, le bon grain et l'ivraie**

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

**Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite**

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

**2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)**

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

**Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat**

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

**Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté**

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

**Relocaliser en France avec l'Europe**

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

**Relocaliser la production après la pandémie ?**

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

**Qui paie ses dettes s'enrichit**

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

**L'opinion européenne en 2019**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

**Les assureurs face au défi climatique**

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

**Changements de paradigme**

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

**Hongkong : la seconde rétrocession**

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

**Tsunami dans un verre d'eau**

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

**Innovation politique 2019 (tome 2)**

Fondapol, juin 2020, 412 pages

**Innovation politique 2019 (tome 1)**

Fondapol, juin 2020, 400 pages

**Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion**

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

**De la distanciation sociale à la distanciation intime**

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

**Covid-19 : Cartographie des émotions en France**

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

**Ne gaspillons pas une crise**

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

**Retraites : leçons des réformes suédoises**

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

**Retraites : leçons des réformes belges**

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

**Les biotechnologies en Chine : un état des lieux**

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

**Radiographie de l'antisémitisme en France**

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

**OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

**Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

**Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

**Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat**

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)****Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)****Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)****Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

**Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019**

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

**Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?**

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 1)****Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages



**La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »**

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

**1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne**

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

**Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

**Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations**

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

**Vox, la fin de l'exception espagnole**

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

**Élections européennes 2019. Le poids des électorats comparé au poids électoral des groupes parlementaires**

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

**Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

**Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

**L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante**

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

**Démocraties sous tension**

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

**volume I**, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

**La longue gouvernance de Poutine**

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

**Politique du handicap : pour une société inclusive**

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

**Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF**

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

**Un an de populisme italien**

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

**Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste**

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

**Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement**

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

**Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations**

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

**Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention**

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

**Vers une société post-carbone**

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

**Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique**

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

**Innovation politique 2018 (tome 2)**

Fondapol, janvier 2019, 544 pages

**Innovation politique 2018 (tome 1)**

Fondapol, janvier 2019, 472 pages

**L'opinion européenne en 2018**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

**La contestation animaliste radicale**

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

**Le numérique au secours de la santé**

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

**Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise**

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

**Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe**

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

**La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours**

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

**La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle**

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

**La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance**

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

**Le christianisme et la modernité européenne (2)****Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

**Le christianisme et la modernité européenne (1)****Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

**Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

**L'avenir de l'hydroélectricité**

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

**Retraites : Leçons des réformes italiennes**

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

**Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?**

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

**Les géants du numérique (1) : magnats de la finance**

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

**L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux**

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

**Alternative für Deutschland : établissement électoral**

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

**Les Français jugent leur système de retraite**

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

**Migrations : la France singulière**

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

**Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...**

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

**La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan****Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang**

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

**Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration**

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

**Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

**Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

**Éthiques de l'immigration**

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

**Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)**

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

**Villes et voitures : pour une réconciliation**

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

**France : combattre la pauvreté des enfants**

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

**Que pèsent les syndicats ?**

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

**L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)**

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

**L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)**

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

**L'Italie aux urnes**

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

**L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous**

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

**L'innovation à l'ère du bien commun**

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

**Libérer l'islam de l'islamisme**

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

**Gouverner le religieux dans un état laïc**

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

**L'opinion européenne en 2017**

Dominique Reynié (dir.), Fondapol, janvier 2018, 140 pages

**Innovation politique 2017 (tome 2)**

Fondapol, janvier 2018, 492 pages

**Innovation politique 2017 (tome 1)**

Fondapol, janvier 2018, 468 pages

**Une « norme intelligente » au service de la réforme**

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

**Autriche : virage à droite**

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

**Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage**

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

**Où va la démocratie ?**

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

**Violence antisémite en Europe 2005-2015**

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

**Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne**

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

**Marché du travail : pour la réforme !**

Faÿçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

**Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie**

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

**Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés**

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

**France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances**

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

**Dettes publiques : la mesurer, la réduire**

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

**Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière**

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

**Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle**

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

**Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :****l'Europe démocratique menacée**

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

**Porno addiction : nouvel enjeu de société**

David Reynié, mars 2017, 34 pages

**Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 52 pages

**Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 38 pages

**L'actif épargne logement**

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

**Réformer : quel discours pour convaincre ?**

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

**De l'assurance maladie à l'assurance santé**

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

**Hôpital : libérer l'innovation**

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

**Le Front national face à l'obstacle du second tour**

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

**La République des entrepreneurs**

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

**Des startups d'État à l'État plateforme**

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

**Vers la souveraineté numérique**

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

**Repenser notre politique commerciale**

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

**Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté**

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

**L'Autriche des populistes**

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

**L'Europe face aux défis du pétro-solaire**

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

**Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN**

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

**Innovation politique 2016**

Fondapol, PUF, octobre 2016, 758 pages

**Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique**

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

**Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion**

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

**L'opinion européenne en 2016**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

**L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX<sup>e</sup> siècle)**

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

**L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX<sup>e</sup> siècle)**

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

**Refonder l'audiovisuel public**

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

**La concurrence au défi du numérique**

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

**Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité**

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

**Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle**

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 33 pages

**La blockchain, ou la confiance distribuée**

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

**La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)**

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

**Gouverner pour réformer : éléments de méthode**

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotot, mai 2016, 54 pages

**Les zadistes (2) : la tentation de la violence**

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

**Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme**

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

**Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

**Régionales (1) : vote FN et attentats**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

**Un droit pour l'innovation et la croissance**

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

**Le lobbying : outil démocratique**

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

**Valeurs d'islam**

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

**Chiites et sunnites : paix impossible ?**

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

**Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme**

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

**Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels**

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

**L'opinion européenne en 2015**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

**La noopolitique : le pouvoir de la connaissance**

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

**Innovation politique 2015**

Fondapol, PUF, octobre 2015, 576 pages

**Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant**

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

**Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois**

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

**PME : nouveaux modes de financement**

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

**Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route**

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 32 pages

**Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale**

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 27 pages

**Crise de la conscience arabo-musulmane**

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

**Départementales de mars 2015 (3) : le second tour**

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, août 2015, 41 pages

**Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour**

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, août 2015, 43 pages

**Départementales de mars 2015 (1) : le contexte**

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, août 2015, 30 pages

**Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »**

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

**Politique économique : l'enjeu franco-allemand**

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

**Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain**

François Bazin, juin 2015, 35 pages

**Économie de la connaissance**

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

**Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique**

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

**Unir pour agir : un programme pour la croissance**

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

**Nouvelle entreprise et valeur humaine**

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

**Les transports et le financement de la mobilité**

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

**Numérique et mobilité : impacts et synergies**

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

**Islam et démocratie : face à la modernité**

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

**Islam et démocratie : les fondements**

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

**Les femmes et l'islam : une vision réformiste**

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

**Éducation et islam**

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

**Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?**

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

**L'islam et les valeurs de la République**

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

**Islam et contrat social**

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

**Le soufisme : spiritualité et citoyenneté**

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

**L'humanisme et l'humanité en islam**

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

**Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?**

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

**Coran, clés de lecture**

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

**Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité**

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

**Mémoires à venir**

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

**La classe moyenne américaine en voie d'effritement**

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

**Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes**

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

**L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages**

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

**La politique de concurrence : un atout pour notre industrie**

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

**Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

**Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

**Innovation politique 2014**

Fondapol, PUF, octobre 2014, 554 pages

**Énergie-climat : pour une politique efficace**

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

**L'urbanisation du monde. Une chance pour la France**

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

**Que peut-on demander à la politique monétaire ?**

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

**Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014**

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

**Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France**

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

**L'opinion européenne en 2014**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

**Taxer mieux, gagner plus**

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

**L'État innovant (2) : diversifier la haute administration**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

**L'État innovant (1) : renforcer les think tanks**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

**Pour un new deal fiscal**

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

**Faire cesser la mendicité avec enfants**

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

**Le low cost, une révolution économique et démocratique**

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

**Un accès équitable aux thérapies contre le cancer**

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

**Réformer le statut des enseignants**

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

**Un outil de finance sociale : les social impact bonds**

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

**Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance**

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

**Les valeurs des Franciliens**

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

**Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec**

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

**Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées**

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

**L'opinion européenne en 2013**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

**La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique**

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

**Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs**

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

**La démobilité : travailler, vivre autrement**

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

**Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie**

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

**Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France**

Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

**Les classes moyennes dans les pays émergents**

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

**Innovation politique 2013**

Fondapol, PUF, janvier 2013, 652 pages

**Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies**

Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages



**Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux**

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

**La compétitivité passe aussi par la fiscalité**

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

**Une autre politique monétaire pour résoudre la crise**

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

**La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?**

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

**Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...**

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

**Youth and Sustainable Development**

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

**La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité**

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

**Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure**

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

**Libérer le financement de l'économie**

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

**L'épargne au service du logement social**

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

**L'opinion européenne en 2012**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

**Valeurs partagées**

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

**Les droites en Europe**

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

**Innovation politique 2012**

Fondapol, PUF, janvier 2012, 648 pages

**L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité**

Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

**Politique énergétique française (2) : les stratégies**

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

**Politique énergétique française (1) : les enjeux**

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

**Révolution des valeurs et mondialisation**

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

**Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?**

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

**La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser**

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

**L'hospitalité : une éthique du soin**

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

**12 idées pour 2012**

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

**Les classes moyennes et le logement**

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

**Réformer la santé : trois propositions**

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

**Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008**

Jean-Félix de Bujadou, novembre 2011, 32 pages

**La responsabilité**

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

**Le vote des classes moyennes**

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

**La compétitivité par la qualité**

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

**Les classes moyennes et le crédit**

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

**Portrait des classes moyennes**

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

**Morale, éthique, déontologie**

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

**Sortir du communisme, changer d'époque**

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

**L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?**

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

**La jeunesse du monde**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

**Pouvoir d'achat : une politique**

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

**La liberté religieuse**

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

**Réduire notre dette publique**

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

**Écologie et libéralisme**

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

**Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies**

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

**Contester les technosciences : leurs raisons**

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

**Contester les technosciences : leurs réseaux**

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

**La fraternité**

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

**La transformation numérique au service de la croissance**

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

**L'engagement**

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

**Liberté, Égalité, Fraternité**

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

**Quelle industrie pour la défense française ?**

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

**La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise**

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

**La religion dans les affaires : la finance islamique**

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

**Où en est la droite ? L'Allemagne**

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

**Où en est la droite ? La Slovaquie**

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

**Qui détient la dette publique ?**

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

**Le principe de précaution dans le monde**

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

**Comprendre le Tea Party**

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

**Où en est la droite ? Les Pays-Bas**

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

**Productivité agricole et qualité des eaux**

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

**L'Eau : du volume à la valeur**

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

**Eau : comment traiter les micropolluants ?**

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

**Eau : défis mondiaux, perspectives françaises**

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

**L'irrigation pour une agriculture durable**

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

**Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles**

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

**Où en est la droite ? L'Autriche**

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

**La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat**

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

**Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro**

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

**2011, la jeunesse du monde**

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

**L'opinion européenne en 2011**

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

**Administration 2.0**

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

**Où en est la droite ? La Bulgarie**

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

**Le retour du tirage au sort en politique**

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

**La compétence morale du peuple**

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

**L'Académie au pays du capital**

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

**Pour une nouvelle politique agricole commune**

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

**Sécurité alimentaire : un enjeu global**

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

**Les vertus cachées du low cost aérien**

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

**Innovation politique 2011**

Fondapol, PUF, novembre 2010, 676 pages

**Défense : surmonter l'impasse budgétaire**

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

**Où en est la droite ? L'Espagne**

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

**Les vertus de la concurrence**

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

**Internet, politique et coproduction citoyenne**

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

**Où en est la droite ? La Pologne**

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

**Où en est la droite ? La Suède et le Danemark**

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

**Quel policier dans notre société ?**

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

**Où en est la droite ? L'Italie**

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

**Crise bancaire, dette publique : une vue allemande**

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

**Dette publique, inquiétude publique**

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

**Une régulation bancaire pour une croissance durable**

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

**Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole**

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

**Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?**

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

**L'opinion européenne en 2010**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

**Pays-Bas : la tentation populiste**

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

**Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat**

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

**Où en est la droite ? La Grande-Bretagne**

David Hanley, avril 2010, 30 pages

**Renforcer le rôle économique des régions**

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

**Réduire la dette grâce à la Constitution**

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

**Stratégie pour une réduction de la dette publique française**

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

**Iran : une révolution civile ?**

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

**Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre**

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

**Agir pour la croissance verte**

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

**L'économie allemande à la veille des législatives de 2009**

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

**Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France**

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

**Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après**

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

**L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française**

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

**La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?**

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

**La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :  
défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

**La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi**

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

**Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme**

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

**Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?**

**Une question de justice sociale et un problème démocratique**

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

**La réforme de l'enseignement supérieur en Australie**

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

**Les réformes face au conflit social**

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

**L'opinion européenne en 2009**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

**Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?**

**Sondage, analyse, éléments pour le débat**

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

**Stratégie européenne pour la croissance verte**

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

**Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands  
sur trois priorités de la présidence française de l'UE**

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages



## **Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous!**

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

**Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.**

### **Vous êtes une entreprise, un organisme, une association**

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

### **Vous êtes un particulier**

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

**contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 \_ [anne.flambert@fondapol.org](mailto:anne.flambert@fondapol.org)**

**Je soutiens la Fondapol**

voici ma contribution de :

100 €     500 €     1000 €     5000 €  
 10000 €     50000 €     Autre montant : \_\_\_\_\_ €

Je choisis de faire un don :

- À titre personnel  
 Au titre de la société suivante : \_\_\_\_\_

Destinataire du reçu fiscal : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

- Par chèque, à l'ordre de  
la **Fondation pour l'innovation politique**  
 Par virement bancaire daté du : \_\_\_\_\_  
au profit du compte  
Fondation pour l'innovation politique  
à la Caisse des dépôts et consignations : \_\_\_\_\_

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour  
l'innovation  
politique  
11, rue de  
Grenelle  
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert  
Responsable  
administratif  
et financier  
01 47 53 67 09











# LES NON-DITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU DÉBAT SUR LA FIN DE VIE

Par Yves-Marie DOUBLET et Pascale FAVRE

Le projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie, proposant de légaliser le suicide assisté et l'euthanasie, s'inscrit dans une logique inédite. L'étude d'impact de ce texte n'a pas pris en considération les implications sociales de ces nouvelles pratiques dans notre société.

Or, les exemples observés au Canada et dans l'Oregon font apparaître que les personnes seules ou défavorisées sont surreprésentées parmi les populations ayant recours au suicide assisté. De plus, on voit désormais circuler, à bas bruit mais aussi explicitement, l'idée que le développement de la mort provoquée pourrait être une source d'économies.

Si l'on devait laisser s'installer une telle idée, les conséquences morales et politiques pour nos sociétés vieillissantes seraient considérables et possiblement d'une gravité extrême, en particulier dans des pays marqués par le sous-investissement dans les soins palliatifs, souvent essentiels dans l'accompagnement des personnes en fin de vie.

## Les médias

**ANTHROPO  
TECHNIE**  
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



## Le site internet

[fondapol.org](http://fondapol.org)



## Les données en open data

[data.fondapol.org](https://data.fondapol.org)



978 2 36408 344 8

ISBN : 978-2-36408-344-8

5 €